



JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

PARIS
21 AVRIL 2022
NUMÉRO // 28



LUCARNE D'EVRY

Prochaines dates de
l'évènement sur Paris.

FINALES DÉPARTEMENTALES

Tenez-vous prêts !

www.district75foot.fff.fr



@d75foot



FFF

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités : La Lucarne d'Evry
Informations
Formations
Procès verbaux

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PV Commission d'Organisation des Compétitions du 19 avril 2022

Vous l'avez probablement vu et entendu dans les médias, les créateurs et les organisateurs de cet événement de quartier ont eu la lumineuse idée de recréer la façade du même nom et d'organiser une compétition nationale, mixte à laquelle tout le monde peut participer. Un tour de France est en cours et une finale le 2 juillet est prévu à Evry sur le site de la VRAIE Lucarne !



La fameuse et tant redouté Lucarne d'Evry continue donc son Tour de France et arrive à Paris. Au programme, trois lieux Parisiens dont trois stades accueilleront la Lucarne.

Vous aussi tentez votre chance autour de défi et de compétitions tout au long de la journée.

Voici les dates et les lieux des différents événements :

- 27 avril : 15^{ème} au Stade Emile Anthoine
- 29 avril : 18^{ème} au TEP Tristan Tzara
- 30 avril : 13^{ème} au Stade Charléty

Les horaires :

- Temps dédié au public libre de 10H à 15H
- Temps dédié aux qualifications officielles de 15H à 18H



On compte sur vous, on vous attend nombreux !



FINALES DES CHALLENGES

Cette saison, les finales des challenges U10, U11, U12 et U11F auront lieu le samedi 23 avril au Centre sportif Maryse Hilsz, 34 Rue Maryse Hilsz à Paris 20e. 32 équipes ont réussi à se qualifier lors des challenges qu'il y a eu tout au long de la saison. Lors de cette journée, les 32 clubs, composés de 24 équipes garçons et 8 équipes filles, se défieront au cours d'un tournoi afin de remporter le titre de Champion Départemental.

Au programme de la journée :

- Le matin : Tournoi U10 - U11

Remise des récompenses à 12h00

- L'après-midi : Tournoi U12 - U11F

Remise des récompenses à 17h00

Les équipes :

U10 :



U11 :



U11F :



U12 :



LE JEUDI 21 AVRIL 2022

LA FORMATION
D'UNE DURÉE DE

16H

a été découpée en
deux jours.

Le deuxième module

CFF3 SENIORS

composé de

14

CANDIDATS

dont 3 femmes.

FORMATION SENIORS

Cette semaine, c'est au tour de la formation Seniors d'avoir lieu. Le deuxième module CFF3 composée de 14 éducateurs, dont 3 femmes.

Les participants étaient motivés malgré quelques erreurs, cela reste prometteur pour la suite mais il faut encore fournir des efforts.

Les formateurs Anthony FOURNIER et Jean BLEHOVIN ont apprécié rencontrer les éducateurs qui font partie de notre District, et également des autres Districts. Cette formation aura permis d'échanger sur les pratiques et observer ce qu'il se passe dans les clubs.



LYCÉE FRANÇOIS VILLON

À PARIS (75014)

CHASSE ARBITRE

**Classe à Horaires Aménagés Sport d'Excellence*

INSCRIVEZ-VOUS !

RENTRÉE 2022/2023

POUR LES CLASSES DE 2ND & 3E

CONTACTEZ NOUS

01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr



@d75foot



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



DISPOSITIF CLUBS « PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE ANS 2022/2023

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION ANS POUR LA SAISON 2022/2023 EST LANCÉE

La Fédération relance pour la 4^e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés et instances déconcentrées.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum.

Un seul et unique dossier par porteur de projet (comportant 1, 2 ou 3 action(s)) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mai 2022 sur la plateforme Le Compte Asso (le code à insérer dans « Compte Asso » pour notre Région est le 1130) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/wp-login.php>

Conditions de financement :

Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022.

Retrouvez les conditions d'éligibilités et de financement ainsi que les actions éligibles dans les notes de cadrage FFF ANS (clubs et instances) disponibles ici :

https://fffwaad-my.sharepoint.com/personal/mferri_fff_fr/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fmferri%5Ffff%5Ffr%2FDocuments%2FNotes%20de%20cadrage%5FFFFF%5FANS&ga=1

Pour toute question relative à cette campagne FFF ANS PSF, contact mail :

Campagne-ans@fff.fr



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA

ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER : DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE) ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)

Veillez trouver ci-après, le document relatif au FAFA pour la saison 2022/2023 :

<https://district75foot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/126/2022/04/FAFA-EMPLOI-2022-2023.pdf>

FAFA EMPLOI 2022 2023

Le document est découpé comme suit :

- Présentation du dispositif ;
- Constitution du dossier ;
- Modalités de règlement de l'aide fédérale ;
- Modalités de calcul de l'aide fédérale et conditions de son renouvellement ;
- Adhésion au COSMOS ;
- Chemin de vie d'une subvention FAFA Emploi ;
- Contacts et liens utiles.

Pour les clubs intéressés à la formation PFFD : « Recruter un salarié et financer un emploi » :

https://paris-idf.fff.fr/wpcontent/uploads/sites/19/2020/05/Synopsis-Recruter-un-salari%C3%A9-et-financer-l_emploi.pdf

Les dossiers F.A.F.A. « Emploi » ayant une date d'embauche au 1er juillet 2022 devront être transmis avant le 13 avril 2022.

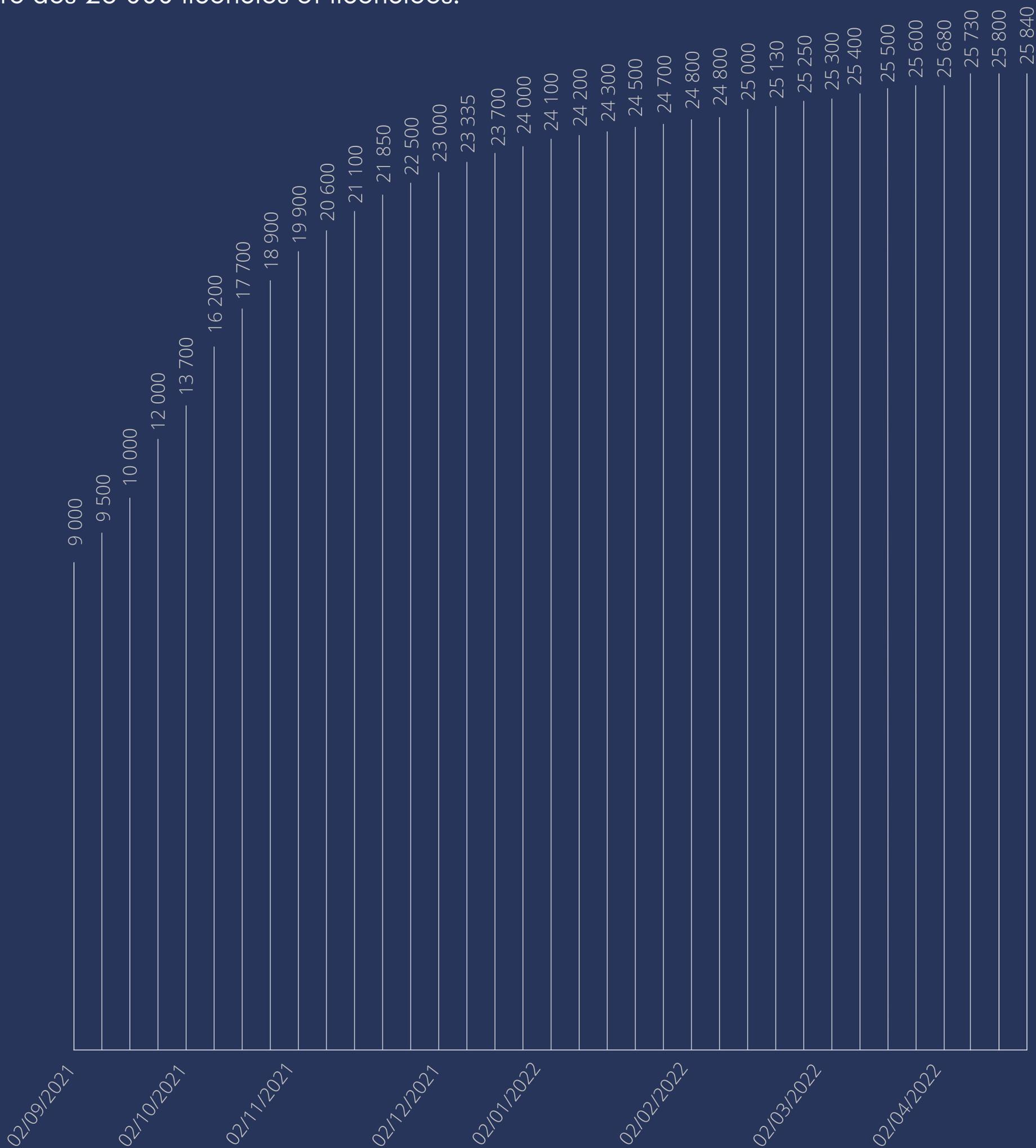
Attention !!!

Dans les pièces obligatoires à fournir pour le club qui en fait la demande il y a l'attestation de suivi de la formation PFFD « recruter un salarié et financer l'emploi » par le dirigeant du club en charge de l'encadrement du ou de la salarié(e) pour les clubs primo employeurs d'une compétence nécessaire en interne.

NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25 000 licenciés et licenciées.

NOMBRE DE LICENCIÉS



25 840

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et/ou U16 et/ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

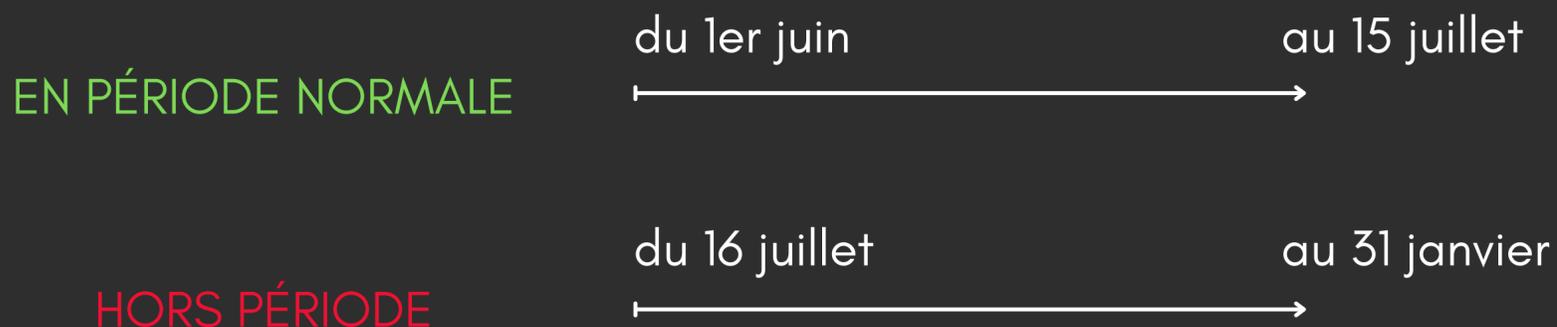


Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DES CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

PRECISIONS

SUITE À LA SAISON BLANCHE

SUR LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CACHET MUTATION

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021) :

DISCIPLINE

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées cidessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs. Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

EDUCATEURS ET EDUCATRICES

PROCHAINES FORMATIONS

AVRIL

Module éducateur U15 :

- 25/04/2022 au 26/04/2022 : U15 - Module 13-14 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF2-U15>

Module éducateur U11 :

- 27/04/2022 au 28/04/2022 : U11 - Module 9-10 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U11>

MAI

Module éducateur U9 :

- 26/05/2022 au 27/05/2022 : U9 - Module 7-8 ans.

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U9>

Module éducateur U11 :

- 30/05/2022 au 31/05/2022 : U11 - Module 9-10 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U11>

FICHE D'INSCRIPTION :

[LPIFF_CFF&Modules_Fiche d'inscription-S21-22_district 75_PASS VACCINAL.pdf \(alcuin.com\)](#)

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite. Les places sont limitées.

COMISSIONS DE LA SEMAINE

PROCÈS VERBAUX

- Commission d'Organisation des Compétitions du 19 avril 2022





Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 19/04/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean François CHERUBIN - Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH -
Éric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23927024 HOMENETMEN A. / ANTILLAIS PARIS 19è D4. B du 03/04/22

Courriel de Antillais Paris 19 du 18/04/22 nous annonçant le score de la rencontre 1 / 2 pour Antillais Paris 19

La commission demande la feuille de match à l'équipe recevant de Homenetmen (1^{er} appel) et la confirmation de M. l'arbitre officiel de la rencontre.

CHAMPIONNAT & COUPE SENIORS FEMININS

Match n° 23460278 SUPERNOVA / PARIS 15 AC D1 du 16/04/22

Courriel de Supernova du 14/04/22 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de SUPERNOVA.

Match n° 24473507 PARIS FC 2 / PARIS XI US coupe du 13/04/22

Courriel de Paris XI US du 13/04/22 déclarant forfait le jour du match

La commission entérine le forfait tardif de l'équipe de Paris XI US et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière). L'équipe 2 de Paris FC est qualifiée pour les ½ finales

Match n° 24473508 SEIZIEME ES / PARIS CA Paris 2 coupe du 16/04/22

Courriel CA Paris 14 du 13/04/22 demandant le report du match, motif : match de championnat ligue reprogrammé le même jour. - accord des 2 clubs pour jouer le 07/05/22.

La commission donne son accord.

CHAMPIONNAT & COUPE ANCIENS

Match 24144576 P.U.C. 2 / AS HAJDUK VELJKO D2.A du 24/04/22

Courriel de l'AS HAJDUK VELJKO du 19/04/22 demandant le report du match pour raison impérieuse.

La commission reporte le match à une date ultérieure.

Match n° 24478963 Paris 13 Atlético 11 / Paris 13 Atlético 12 coupe du 14/04/22

Courriel de Paris 13 Atlético du 13/04/22 à 12h02 déclarant le forfait avisé de son équipe 2.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 du Paris 13 Atlético. Leur équipe 1 est qualifiée pour les ½ finales

JEUNES

U14

DIVISION 3

Les matches des 5 journées de la phase 2 sont sur le site du district, seul le calendrier du groupe D comporte 3 journées du fait des trois forfaits généraux.

Il est rappelé ci-après le point 5.3 (extrait) et 5.4 du règlement du championnat U14 :

5.3 extraitD3 : 3 groupes de 10 réduits à 8 pour la saison transitoire 2021/2022.

24 équipes réparties en 3 groupes de 8. Après la phase 1 des matches « aller » et « retour », une seconde phase consistera à organiser des rencontres simples entre les deux premières de chaque groupe, les 3ème et 4ème, 5ème et 6ème et 7ème et 8ème en feront de même.

Accèdent en D2 autant d'équipes que nécessaire à la composition des groupes de D2 et seule la 24ème équipe

descend en D4 selon le classement unique prévu au 5.4.

5.4 Conformément aux articles 14, alinéa 12 du RSG du district 75. Pour la saison transitoire 21/22 de la division 3, les points obtenus en phase 2 s'ajouteront à ceux obtenus en phase 1 et un classement unique des 24 équipes au quotient sera dressé.

Hormis les équipes dont le forfait général a été acté (3 après la première phase) ou le sera à l'issue de la seconde phase, il n'y aura aucune autre descente en division inférieure.

U16

Match n° 23434451 CHAMPIONNET / ANTILLAIS PARIS 19 D2.B du 24/04/22

Courriel des Antillais Paris 19 du 11/04/22 demandant de report du match, motif : voyage de découverte de cette catégorie pendant les vacances du 21 avril au 7 mai 2022 (billets réservés avant la crise sanitaire et reportés sur ces dates sous peine de leurs pertes)

La commission fixe la rencontre au 22/05/22.

Match n°23434533 CFFP 3 / JAM D3.A du 10/04/22

Courriel du CFFP du 12/04/22 nous informant que le Parc a oublié de planifier le créneau de ce match (voir feuille de match)

La commission reprendra le dossier après réception de la feuille de match papier en original, le scan étant illisible.

CHAMPIONNAT & COUPE U18

Match n° 23434616 Maccabi Paris 2 / US Paris XI U18 D2 du 08/05/22

Courriel de Paris XI US du 18/04/22 demandant l'inversion de la rencontre en application de l'article 23.8 des RSG (forfait de Maccabi match « aller » du 12/12/21).

La commission inverse la rencontre qui devient PARIS XI US / MACCABI PARIS 2 avec un coup d'envoi à 13H.

Match n° 23965418 Paris 13 Atlético 3 / Minis Maxis D3.B du 24/04/22

Demande de modification sur footcub - Accord des 2 clubs pour jouer le match le 22/05/22 motif : indisponibilité de terrain

La commission donne son accord.

Match n° 24450810 Nicolaïte Chaillot / Paris 13 Atlético Coupe 18 du 17/04/22

Courriel de Nicolaïte Chaillot du 15/04/22 déclarant le forfait avisé de son équipe.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Nicolaïte C. L'équipe de Paris 13 Atlético est qualifiée pour les ½ finales.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – seniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23963733 PARIS US SUISSE / COURONNES OFC Anciens D2.B du 17/04/22

Match n° 23931819 DOUZIEME Ca / P.U.C. Anciens + 45 ans du 03/04/22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23931827 ESP Paris 19.2 / ESP Paris 19.1 Anciens + 45ans du 10/04/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)

CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)

CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)

ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

FINALISTES : **PARIS CA - PARIS 13 ATLETICO 2** sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2**

COUPE 75 CDM

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U20

FINALISTES : **AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS**

COUPE 75 U18

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U16

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 – SALESIENNE**

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U14

FINALISTES : **PARIS FC – PARS 13 ATLETICO**

COUPE 75 U14 Amitié

FINALISTES : **PARIS ALESIA FC 2 – PARIS 13 ATLETICO 3** sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 Anciens

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE football loisirs et critères de SAM & SA APM

1/4 de finale le 16/04/22 - tirage effectué le 15 mars (voir site) – un 1/4 de finale reporté au 07/05/22 dans l'attente du résultat 1/8 de finale à rejouer au 23/04/22.

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

Match n° 24430797 Caisse Autonome / Paris XIII ES Coupe Loisirs du 24/03/2022 – 1/8 de finale

Dossier transmis par la commission des statuts et règlements du 07/04/22 qui décide match à rejouer et transmet le dossier à la COC pour fixer une date.

La commission fixe la rencontre au 23/04/22. (PV du 12/04/22)

Match n° 24478959 ASC BNPP / Sporting CP coupe du 16/04/22

Courriel du Sporting CP du 15/04/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe du Paris Sporting Club. L'équipe de l'ASC BNPP est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 24478960 Cheminot A Paris Nord / Grande Vigie coupe Loisir/Entreprise du 16/04/22

Courriel de Cheminot A Paris Nord du 15/04/22 à 16h36 déclarant forfait avisé hors délai (voir article 23.2 des RSG).
Lecture du rapport de l'arbitre, match non joué, motif : absence du club recevant.

La commission entérine le forfait hors délai pour être considéré avisé de l'équipe des Cheminots A Paris N et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.